

Controverse Mineure

<"xml encoding="UTF-8?">

Puis se trouve là la nature de la dispute concernant le djihad; non pas une dispute majeure,



mais mineure. La controverse n'est pas concernant le fait que le djihad soit autorisé seulement en défense. Le débat est sur la définition de la défense. Cette dispute mineure est au sujet de la signification de la défense, si elle est limitée à l'autodéfense, tout au plus à la défense de sa nation, ou si la défense de l'humanité vient aussi dans cette catégorie?

Certains disent, et ils ont raison, que la défense de l'humanité est aussi une défense légitime, de sorte que la cause de ceux qui se soulèvent pour « commander ce qui est reconnu et interdire ce qui est rejeté » en soit une sainte. Il est possible que l'être réel d'une personne ne soit pas transgressé, il peut même être très respecté et tous les moyens de vie peuvent lui être disponibles et il peut en être de même pour les droits matériels de sa nation. Mais du point de vue des idéaux humains, un droit de l'homme est transgressé. Cela signifie que dans sa société, bien que ni les droits matériels de cette société ni ses droits individuels n'ont été transgressés, il existe cependant une tâche attendant d'être accomplie dans le meilleur intérêt de l'humanité. C'est-à-dire, lorsque le bien et le mal existent dans une société, le premier doit être enjoint, et doit devenir l'ordre, tandis que le second doit être extirpé. Maintenant, sous ces conditions, si une telle personne voit que le bien, le reconnu, l'accepté, ont été relégués à la place du mal, du rejeté, et que le rejeté a pris la place du reconnu, et qu'il se lève pour commander ce qui est reconnu et prohiber ce qui est rejeté, alors que défend-il? Ses propres droits personnels? Non. Est-ce que ce sont les droits, à savoir les droits matériels de sa société? De nouveau, non. Sa défense n'est pas relative aux droits matériels. Ce qu'il défend est un droit spirituel qui n'appartient pas à une seule personne ou nation; un droit spirituel relatif à tous les êtres humains du monde. Devons-nous condamner le djihad de cet homme, ou devons-nous le considérer comme sacré? Manifestement, nous devons le considérer comme sacré, car il est en défense du droit de l'humanité.

Sur la question de la liberté, vous voyez aujourd'hui que les personnes qui combattent vraiment

la liberté, afin de se donner un air de respectabilité, déclarent être les défenseurs de la liberté, car ils savent que la défense de la liberté est tacitement considérée comme sacrée. S'ils combattaient réellement pour la défense de la liberté, ceci serait valide, mais ils donnent le nom de défense de la liberté pour leur propre transgression. Néanmoins, en ceci se trouve leur reconnaissance du fait que les droits de l'humanité sont dignes de défense, et que la guerre pour ces droits est légitime et bénéfique.

.* MOTAHHARI, Mourtada, Le djihad, La guerre sainte en islam et sa légitimité dans le Coran